

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CHERRUEIX

Département d'Ille et Vilaine

Séance du 24 février 2015

L'an deux mil quinze, le vingt-quatre février, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de CHERRUEIX, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur BOURGEOUX Jean-Luc, Maire.

Etaient présents : M. JOSSE Jean-Claude, 1^{er} Adjoint, Mme WYSOCKI Marie-Madeleine, 2^{ème} Adjointe, M. TAILLEBOIS Jean-Michel, 3^{ème} Adjoint, Mme HARDY Annick, M. CARRÉ Robert, M. MONMARCHÉ Gilbert, Mme GEST Céline, Mme CHEVALIER Mireille, M. NIVOLLE Bertrand, M. DELAUNAY Xavier, Mme BEREST Audrey.

Absents excusés : Mme LEMOINE Christine, Mme GUILLAUME Marie, M. SEVEGRAND David.

Procuration : Mme LEMOINE Christine à M. NIVOLLE Bertrand.

Secrétaire de Séance : M. CARRE Robert.

Date de convocation : 17 février 2015

A la lecture du compte-rendu de la séance du 20 janvier 2015, Monsieur MONMARCHE signale que contrairement à ce qui est indiqué dans la délibération n°1-2015-4, il n'a pas été décidé de réaliser un ouvrage de génie civil sur le Bied, mais simplement de solliciter une subvention auprès du Conseil Général pour l'éventuelle réalisation de ce pont. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de modifier la délibération en ce sens. Une délibération rectificative sera prise en début de la présente séance.

Le compte-rendu est ensuite signé par les membres présents à cette séance.

ORDRE DU JOUR :

1. MONTEE EN DEBIT INTERNET
2. SUBVENTION CAISSE DES ECOLES
3. SUBVENTION CCAS
4. BUDGET BIBLIOTHEQUE
5. ADMISSIONS EN NON VALEUR
6. EMPLOI ADJOINT TECHNIQUE
7. CONVENTION CDG 35 – UTILISATION DES MISSIONS FACULTATIVES
8. ENQUETE PUBLIQUE INSTALLATIONS CLASSEES CARRIERES BAGUER-PICAN
9. RAPPORT ANNUEL SYNDICAT DES EAUX
10. QUESTIONS DIVERSES

DELIBERATIONS

Délibération rectificative n°1-2015-4bis

PONT SUR LE BIED – DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de pont sur le bied. Le bureau d'études ATEC Ouest a réalisé un plan et un détail estimatif de l'opération, évaluée à 51 995.50 € HT. Cette opération est susceptible de bénéficier d'une aide du Conseil Général, au titre du plan de relance de l'année 2015.

En ayant délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, charge Monsieur le Maire de solliciter une subvention d'investissement auprès du Conseil Général au titre du Plan de Relance 2015, pour l'éventuelle réalisation d'un ouvrage de génie civil au lieu-dit le Bied, pour un montant estimé à 51 995.50 € HT.

Délibération n° 2-2015-1

MONTEE EN DEBIT INTERNET

Monsieur le Maire rappelle que des travaux sont actuellement en cours au niveau de l'armoire télécom du bourg, pour aboutir à une montée du débit Internet, pour 470 lignes de la commune, d'ici juin 2015.

En revanche, certains secteurs de la commune restent en dehors de cette montée en débit. En effet, pour bénéficier de ces travaux, un répartiteur doit concerner un minimum de 100 lignes. Or, le répartiteur qui se trouve près du lieu-dit « la Casette » dessert 90 lignes. La Communauté de Communes pourrait solliciter une dérogation et inscrire une demande auprès de Mégalis, le syndicat mixte en charge de la gestion de ce projet.

En ayant délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'appuyer la demande de la Communauté de Communes auprès de Mégalis, pour obtenir des travaux de montée en débit du répartiteur téléphonique de 90 lignes situé à « la Casette » à Cherrueix.

Délibération n°2-2015-2

SUBVENTION CAISSE DES ECOLES

Monsieur le Maire propose de fixer le montant de la subvention annuelle à la Caisse des Ecoles, et de reconduire la somme accordée en 2014, soit 11 044.72 €. Il explique que cette somme sert essentiellement à l'achat de fournitures, de matériels, et aux sorties.

En ayant délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accorder une subvention de 11 044.72 € au budget de la Caisse des Ecoles pour l'année 2015.

Délibération n° 2-2015-3

SUBVENTION CCAS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de prévoir le versement d'une subvention du budget communal au budget du CCAS, notamment pour permettre le paiement du repas annuel des personnes âgées. Il propose l'attribution d'une subvention de 3 500 €.

En ayant délibéré, le conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accorder une subvention de 3 500 € au budget du CCAS pour l'année 2015.

Délibération n° 2-2015-4

BUDGET BIBLIOTHEQUE – DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire donne la parole à Madame WYSOCKI, qui présente au Conseil Municipal le budget prévisionnel de la bibliothèque pour l'année 2014, établi ainsi qu'il suit :

Fournitures : 850 €

Fonctionnement de la bibliothèque :

Achat de livres et abonnements :	2 500 €
Achats audiovisuel :	500 €
Animation :	2 000 €
TOTAL :	5 850 €

Les achats de livres, abonnements, CD et DVD, ainsi que l'animation, sont susceptibles de bénéficier de subventions de la part du Conseil Général dans le cadre du Contrat de Territoire.

La bibliothèque compte 121 abonnés, et reçoit les classes des écoles, et le foyer le Mascaret. 2 656 ouvrages ont été sortis en 2014.

Il est à noter une baisse de la fréquentation des enfants, pouvant être attribuée à la réforme des rythmes scolaires, qui ne leur permet plus de venir le mercredi matin.

Madame WYSOCKI ajoute que 3 bénévoles s'occupent de la bibliothèque, plus l'adjointe déléguée, cette activité représentant 389 heures de bénévolat pour 3 personnes et 90 h pour l'adjointe responsable.

Monsieur TAILLEBOIS souligne le travail effectué.

Madame GEST demande si un seul PC en libre service est suffisant. Madame WYSOCKI répond par l'affirmative, de plus en plus de gens venant avec leurs propres appareils, smartphones ou tablettes.

En ayant délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- **adopte le budget 2015 de la bibliothèque municipale.**
- **sollicite une subvention auprès du Conseil Général par l'intermédiaire de la Communauté de Communes dans le cadre du contrat de territoire pour l'achat de livres, et de documents audiovisuels et multimédias.**
- **sollicite une subvention auprès du Conseil Général par l'intermédiaire de la Communauté de Communes dans le cadre du contrat de territoire pour l'aide à l'animation dans les bibliothèques.**

Délibération n°2-2015-5

ADMISSIONS EN NON-VALEUR

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un état des produits irrécouvrables établi par la trésorerie, pour un montant total de 482.20 € sur le budget communal. Ces sommes concernent essentiellement des impayés pour une location de salle en 2010, et pour des repas de cantine en 2007. Les poursuites engagées par la trésorerie n'ayant pu aboutir, il est proposé au Conseil Municipal de prononcer l'admission en non-valeur de ces créances.

En ayant délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide l'admission en non-valeur des sommes répertoriées sur l'état des produits irrécouvrables dressé par la trésorerie, pour un montant de 482.20 €.

Délibération n°2-2015-6

POSTE ADJOINT TECHNIQUE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le contrat CAE (contrat d'accompagnement dans l'emploi) occupé par M. Foligné arrive à expiration le 30 avril 2015. Considérant la charge de travail du service technique, Monsieur le Maire propose de créer un emploi permanent d'adjoint technique de 2^{ème} classe, à compter du 1^{er} mai 2015.

Monsieur NIVOLLE évoque la question du permis poids lourd et super lourd, qui serait nécessaire pour la conduite de tracteur. Cette question va être vue avec le personnel concerné.

En ayant délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- **de créer à compter du 1er mai 2015 un poste d'adjoint technique de 2ème classe, échelle 3 de rémunération, à temps complet. L'échelonnement indiciaire, la durée de carrière et les**

conditions de recrutement de l'emploi ainsi créé sont fixés conformément au statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,
- de modifier ainsi qu'il suit le tableau des effectifs à compter du 1^{er} mai 2015,

EMPLOIS	AUTORISES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL	Durée hebdomadaire de service
TOTAL	11	
EMPLOIS PERMANENTS TEMPS COMPLET	7	
Attaché territorial	1	Temps complet
Adjoint administratif 1 ^{ère} classe	1	Temps complet
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	1	Temps complet
Adjoint Technique 2 ^{ème} classe	3	Temps complet
ATSEM principal 2 ^{ème} classe	1	Temps complet
EMPLOIS PERMANENTS TEMPS NON COMPLET	3	
Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	1	15 heures
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	1	24 heures
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	1	7.64 heures
EMPLOIS NON PERMANENTS	1	
Animateur	1	4 h. par semaine scolaire

- les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent ainsi nommé et les charges sociales s'y rapportant, seront inscrits au budget de la commune.

Délibération n° 2-2015-7

CONVENTION CDG – UTILISATION DES MISSIONS FACULTATIVES

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine propose une nouvelle convention aux collectivités de son ressort territorial pour la durée du mandat. Cette convention générale définit les modalités d'utilisation des missions facultatives soumises à tarification. Préalablement, la convention proposée permettait à la collectivité de choisir la mission qu'elle souhaitait confier au CDG35. La nouvelle convention cadre ne nécessite aucun choix préalable et n'engage pas la collectivité à recourir aux missions facultatives, elle permet simplement de lui donner la possibilité de le faire. Seules les missions demandées et effectuées feront l'objet d'une facturation.

Pour rappel, les missions facultatives régulières ou ponctuelles concernées peuvent être (liste non exhaustive) :

- pour les missions régulières :

- le traitement informatique des salaires
- la médecine préventive (suivi médical des agents)
- l'inspection des conditions de travail (rôle ACFI)
- Le contrat d'assurance des risques statutaires
- Le service intercollectivités territoriales (SIT)
- La tenue des listes électorales

- pour les missions ponctuelles :

- La retraite (ateliers et études personnalisées)
- Le conseil en organisation
- L'accompagnement des collectivités dans les projets de dématérialisation
- Le dispositif d'aide aux agents en difficulté
- le conseil individualisé pour le recrutement des agents
- le conseil en mobilité des agents
- les remplacements et renforts
- le portage de contrats
- La formation des membres des Comités techniques et CHSCT locaux
- La réalisation du document unique

- La prévention en matière d'hygiène et sécurité (mesures, contrôles...)
- Les allocations de retour à l'emploi (traitement personnalisé)
- La gestion des dossiers de carrières
- Le conseil « masse salariale »

La commune de Cherrueix a recours actuellement au service de médecine préventive et au contrat d'assurance des risques statutaires, ainsi que ponctuellement au service de remplacement. Les tarifs de ces prestations sont fixés chaque année par délibération du conseil d'administration du CDG35.

En ayant délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **approuve la convention générale d'utilisation des missions facultatives du Centre de Gestion 35 et les conditions particulières,**
- **autorise Monsieur le Maire à signer cette convention et à recourir aux missions facultatives en cas de besoin.**

Délibération n° 2-2015-8

ENQUETE PUBLIQUE INSTALLATIONS CLASSEES – CARRIERE DE BAGUER-PICAN

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une enquête publique au titre des installations classées pour la protection de l'environnement est ouverte du 2 février 2015 au 6 mars 2015, et porte sur la demande de la Société des carrières PENSA, en vue d'obtenir l'autorisation de renouveler et d'étendre l'exploitation de sa carrière située au lieu-dit « la Bosse à l'Abbé » à Baguer-Pican. Le Conseil Municipal est invité à donner un avis sur cette demande.

En ayant délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à la demande d'autorisation présentée par la Société des carrières PENSA, en vue de renouveler et d'étendre l'exploitation de sa carrière située au lieu-dit « la Bosse à l'Abbé » à Baguer-Pican.

Délibération n° 2-2015-9

RAPPORT ANNUEL DU SYNDICAT DES EAUX

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel 2013 sur le prix et la qualité de l'eau, établi par le Syndicat Intercommunal des Eaux de Beaufort, et en commente les principaux chiffres. 58 090 habitants ont été desservis, pour un volume d'eau vendue de 2 338 943 m³. La consommation moyenne par abonnement domestique passe de 79 m³ par an et par abonné en 2012 à 75 m³ par an et par abonné en 2013.

Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau pour l'exercice 2013.

Monsieur TAILLEBOIS ajoute que le SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) des bassins côtiers de la région de Dol de Bretagne va prochainement procéder à une enquête publique, portant sur les objectifs du SAGE pour améliorer la gestion et la qualité de l'eau.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une borne à incendie a été posée au Pont Léchard, en collaboration avec la commune de Mont-Dol, avec qui les frais seront partagés.
- Mme BEREST demande qu'une information sur les effectifs scolaires soit donnée dès que possible. Monsieur le Maire répond qu'il est difficile aujourd'hui de connaître les futurs effectifs pour septembre. Mme WYSOCKI ajoute qu'une réunion du conseil d'école est prévue le 3 mars prochain et que cette question est à l'ordre du jour.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30.

Le Secrétaire de séance,
Robert CARRE

Le Maire,
Jean-Luc BOURGEOUX

- La prévention en matière d'hygiène et sécurité (mesures, contrôles...)
- Les allocations de retour à l'emploi (traitement personnalisé)
- La gestion des dossiers de carrières
- Le conseil « masse salariale »

La commune de Cherrueix a recours actuellement au service de médecine préventive et au contrat d'assurance des risques statutaires, ainsi que ponctuellement au service de remplacement. Les tarifs de ces prestations sont fixés chaque année par délibération du conseil d'administration du CDG35.

En ayant délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **approuve la convention générale d'utilisation des missions facultatives du Centre de Gestion 35 et les conditions particulières,**
- **autorise Monsieur le Maire à signer cette convention et à recourir aux missions facultatives en cas de besoin.**

Délibération n° 2-2015-8

ENQUETE PUBLIQUE INSTALLATIONS CLASSEES – CARRIERE DE BAGUER-PICAN

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une enquête publique au titre des installations classées pour la protection de l'environnement est ouverte du 2 février 2015 au 6 mars 2015, et porte sur la demande de la Société des carrières PENSA, en vue d'obtenir l'autorisation de renouveler et d'étendre l'exploitation de sa carrière située au lieu-dit « la Bosse à l'Abbé » à Baguer-Pican. Le Conseil Municipal est invité à donner un avis sur cette demande.

En ayant délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à la demande d'autorisation présentée par la Société des carrières PENSA, en vue de renouveler et d'étendre l'exploitation de sa carrière située au lieu-dit « la Bosse à l'Abbé » à Baguer-Pican.

Délibération n° 2-2015-9

RAPPORT ANNUEL DU SYNDICAT DES EAUX

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel 2013 sur le prix et la qualité de l'eau, établi par le Syndicat Intercommunal des Eaux de Beaufort, et en commente les principaux chiffres. 58 090 habitants ont été desservis, pour un volume d'eau vendue de 2 338 943 m³. La consommation moyenne par abonnement domestique passe de 79 m³ par an et par abonné en 2012 à 75 m³ par an et par abonné en 2013.

Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau pour l'exercice 2013.

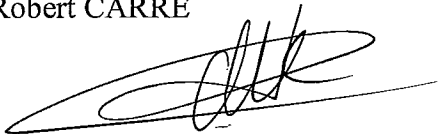
Monsieur TAILLEBOIS ajoute que le SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) des bassins côtiers de la région de Dol de Bretagne va prochainement procéder à une enquête publique, portant sur les objectifs du SAGE pour améliorer la gestion et la qualité de l'eau.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une borne à incendie a été posée au Pont Léchard, en collaboration avec la commune de Mont-Dol, avec qui les frais seront partagés.
- Mme BEREST demande qu'une information sur les effectifs scolaires soit donnée dès que possible. Monsieur le Maire répond qu'il est difficile aujourd'hui de connaître les futurs effectifs pour septembre. Mme WYSOCKI ajoute qu'une réunion du conseil d'école est prévue le 3 mars prochain et que cette question est à l'ordre du jour.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30.

Le Secrétaire de séance,
Robert CARRE



Le Maire,
Jean-Luc BOURGEOUX

